



Communiqué de presse

Bayonne, le 10 février 2016

Le Syndicat Bil Ta Garbi reconnu « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

Attribuée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, cette distinction invite les territoires à construire, avec le plus grand nombre d'acteurs locaux, une politique de réduction et de gestion des déchets dans une dynamique d'économie circulaire et de gouvernance partagée.

Bayonne, le 10 février 2016 – Martine BISAUTA, Présidente du Syndicat Bil Ta Garbi, Vincent BRU, Vice-Président délégué à la réduction des déchets, en présence d'Antoine BONSCH, Représentant régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ont annoncé l'attribution du label « *Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage* » au Syndicat Mixte Bil Ta Garbi par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

A cette occasion, les élus du Syndicat Bil Ta Garbi avaient réuni les partenaires territoriaux (voir liste p.8) pour les remercier de leur soutien dans cette démarche et les associer pleinement à cette reconnaissance institutionnelle.

« Ce Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage est une chance pour tous les acteurs locaux engagés de près ou de loin dans le développement durable. Il nous offre l'opportunité de nous réinventer, d'innover et de collaborer pour construire ensemble un modèle de croissance soutenable et plus économe en ressources naturelles et en énergies. Notre défi est, maintenant, d'organiser la mobilisation du plus grand nombre et de partager collectivement la construction de ce nouvel horizon », a rappelé Martine Bisauta, Présidente du Syndicat Bil Ta Garbi.

Partager collectivement la construction et impliquer le plus grand nombre

La présence sur toute la matinée des principaux soutiens du Syndicat Bil Ta Garbi a permis, avec l'appui technique de l'ADEME et de son représentant, Antoine BONSCH, de **lancer officiellement les travaux de construction de cette démarche** en rappelant les objectifs et en traçant les premiers contours organisationnels de ce « *Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage* ».

« Le Zéro gaspillage, Zéro déchet est un idéal à atteindre comme, par exemple, ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités – recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire valorisant les initiatives locales», a tenu à préciser Antoine BONSCH, le représentant régional de l'ADEME aux partenaires présents.

Prochainement, afin de mobiliser le plus grand nombre autour de ces questions et permettre d'actionner les premiers leviers, **une journée d'échanges et de partage sera organisée pour tous les acteurs locaux intéressés** et prêts à s'engager dans le « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » !

DOSSIER DE PRESSE

Un « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » en construction

SOMMAIRE:

<u>Page 3</u>: Les « *Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage* » créés pour mobiliser les collectivités autour de la transition énergétique pour une croissance verte.

Page 4: Pourquoi le Syndicat Bil ta Garbi s'est-il porté candidat ?

Page 5 : Les principes fédérateurs du « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

- Objectifs et cadre opérationnel – p.5 à 7

Page 7 : Rôles des acteurs du « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

Page 7 : Calendrier de déploiement du « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

Page 8 : Les partenaires du « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »



LES « TERRITOIRES ZERO DECHET, ZERO GASPILLAGE » CREES POUR MOBILISER LES COLLECTIVITES AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE

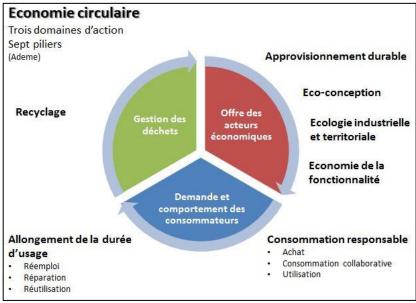
Les « *Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage*» (TZDZG) ont été initiés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte adoptée en août 2015.

Les grands objectifs de la politique des déchets de l'Etat

- Réduire le volume de déchets ménagers, par des actions de prévention, de 10 % et stabiliser le volume des déchets des activités économiques d'ici 2020 (par rapport à 2010) ;
- Augmenter la valorisation des déchets non dangereux, en particulier les biodéchets, pour atteindre 55% en 2020 et 60% en 2025 ;
- Valoriser 70% des déchets du BTP d'ici 2020 :
- Réduire de 30% les quantités mises en décharge en 2020 et 50% en 2025 (par rapport à 2010) ;
- Augmenter la valorisation énergétique des déchets non valorisables et résultant d'une opération de tri.

Le Zéro Déchet, Zéro Gaspillage est un idéal à atteindre et l'appel à projets avait pour objectif de retenir des territoires exemplaires qui :

- Prennent un engagement politique fort avec des objectifs ambitieux de prévention et de valorisation des déchets dans une perspective d'économie circulaire.
- S'engagent à mettre en place des **actions innovantes** se situant à l'avant-garde de la réglementation



L'économie circulaire : schéma de principe (ADEME)

Les 158 Territoires lauréats en France devront constituer de véritables laboratoires d'expérimentation qui permettront de tester, en fonction des spécificités de chacun, des actions innovantes dans le but de mutualiser ces savoirs faires et de faire remonter les blocages notamment au niveau règlementaire.

POURQUOI LE SYNDICAT BIL TA GARBI S'EST-IL PORTE CANDIDAT?

La candidature à cet appel à projet s'inscrit :

- Dans la continuité de la politique de prévention menée par le Syndicat grâce, notamment, à son adhésion dès sa création aux dispositifs de l'ADEME visant à réduire et mieux valoriser les déchets, et souvent en précurseur : Premiers « Contrat Territorial Déchets » et « Programme Local de Prévention » en Aquitaine avec, entre 2004 et 2014, une baisse de 68 kg/an/hab. de la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par le déploiement de différentes actions comme par exemple :
 - o Compostage individuel : 35% des foyers en habitat individuel équipés ;
 - Autocollant « Stop pub » : 37% des foyers équipés ;
 - Mobilisation de partenaires (entreprises, associations, collectivités locales, ...)



- Dans la progression constante du taux de valorisation global des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles ; collectes sélectives ; déchets de déchetteries) depuis 2004. En 2015, année complète de fonctionnement des pôles Canopia et Mendixka, le territoire syndical a atteint 70% de taux de valorisation global des déchets (contre 22% en 2004).



- En accord total avec les **nouvelles orientations de la Politique Environnementale du Syndicat** et de son Programme d'Actions Stratégiques 2015-2020 (PASS) décliné par le Comité Syndical au printemps 2015 sur une ambition politique visant à « *Réduire et valoriser toujours plus les déchets tout en limitant au maximum leur enfouissement* ».

Cette candidature était donc une réelle opportunité pour le Syndicat de poursuivre ses engagements en faveur d'une politique de gestion exemplaire et participative contribuant à la réduction, à la réutilisation, et à la valorisation des déchets mais également d'associer l'ensemble des acteurs du territoire dans ce nouveau défi afin d'être plus ambitieux collectivement.

En s'inscrivant dans le cadre de l'économie circulaire, ce projet vise à :

- Renforcer la transversalité et les synergies entre les différentes politiques : gestion des déchets, développement économique, économie sociale et solidaire, énergies renouvelables, etc.
- Rassembler les différentes parties prenantes du territoire: acteurs publics, privés, associatifs, citoyens, institutions, etc.

LES PRINCIPES FEDERATEURS DU « TERRITOIRE ZERO DECHET, ZERO GASPILLAGE »

Le Syndicat Bil Ta Garbi et ses partenaires ont été sélectionnés en novembre 2015 après analyse d'un dossier de candidature qui est le résultat du croisement entre les :

- Enseignements du diagnostic de territoire ;
- Orientations du dossier de candidature :
- Préconisations de l'ADEME :
- Projets proposées par les partenaires.

Il constitue un **premier canevas d'opérations qui pourraient être engagées** pour parvenir à un « *Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage* ».

Objectifs

Ce plan d'actions doit permettre d'amorcer le passage **d'une économie linéaire** (extraction – consommation – déchets) **vers une économie circulaire** et intégrer un cercle vertueux :

- <u>Protection de l'environnement</u> : -10% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et plus de valorisation pour moins d'enfouissement, usages raisonnés des matières premières,...
- <u>Réalisation d'économies pour les ménages</u>: lutte contre les gaspillages, consommation plus responsable tournées vers les services, le partage, la location, la réutilisation de 2^{nde} main,...
- <u>Création d'emplois locaux</u> : émergences de filières, synergies avec l'Economie Sociale et Solidaire....

I. METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE PARTAGEE

La mise en place d'une telle démarche implique à la fois une grande transversalité et une mobilisation large de l'ensemble des acteurs du territoire. Chaque partie prenante pourra jouer son rôle en fonction de sa compétence, de son projet et trouver une place dans la nouvelle gouvernance qui doit se mettre en place (liste non exhaustive ci-dessous):

- Les collectivités locales
- Les chambres consulaires
- Le Conseil de développement et le Conseil des élus du Pays Basque
- Les Entreprises et Fédérations
- Les clusters et les centres d'appui techniques
- L'enseignement supérieur et la recherche
- Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire
- Les associations
- Les citovens

La gouvernance sera organisée autour de 3 organes:

Un comité de pilotage

Rôle: Organe décisionnel (suit le plan d'actions, assure le suivi opérationnel, rédige les appels à projets...)

Des « chantiers collaboratifs »

Rôle : appuyer les porteurs d'initiatives et faire naître des initiatives. C'est dans le cadre que pourront être élaborées des actions collectives.

Une conférence plénière pour mobiliser tous les acteurs du territoire

Rôle: Informer et mobiliser l'ensemble des acteurs autour des grandes orientations dans le cadre d'un séminaire d'ouverture présentant le programme et chaque année une présentation du bilan des actions menées.

II. DISPOSER D'UN PLAN DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES (PLPDMA)

Rédiger le PLPDMA à partir de la révision du Programme Local de Prévention (2009-2014) qui comportera au minimum les chantiers suivants :

- 1. Lutte contre le gaspillage alimentaire
- 2. Gestion de proximité des déchets organiques (compostage des biodéchets, des déchets verts à domicile)
- 3. Consommation responsable : plus collaborative, avec plus de location et qui favorise l'allongement de la durée de vie des produits (réparation, achat d'occasion grâce au développement de recycleries)
- 4. Prévention qualitative (réduction des déchets dangereux par des pratiques alternatives)

III. UTILISER LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER

Favoriser l'émergence d'éco-pratiques dans les administrations comme par exemple :

- 2 : Utilisation de matériaux recyclés prévue dans les Marchés publics : papiers recyclés, matériaux recyclés dans les chantiers publics,...
- 3 : Gestion autonome des déchets verts communaux

IV. ACCOMPAGNER LA REDUCTION ET LA VALORISATION DES DECHETS DES ENTREPRISES

Au-delà des déchets des ménages, accompagner les acteurs économiques du territoire dans la poursuite du travail initié en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Pays Basque.

- 1 : Ecoconception tant pour limiter l'utilisation de ressource, prolonger la durée de vie des produits et anticiper leur fin de vie
- 2 : Initier des collectes collectives de déchets par zone ou type d'activité
- 3 : Accompagner la mise en place de démarches exemplaires sur les alternatives aux sacs de caisses à usages uniques

V. OPTIMISER LES COLLECTES SEPAREES ET GENERALISER LE TRI

Performer le recyclage des déchets pour économiser les ressources en optimisant le tri chez les producteurs de déchets :

- 1 : Anticiper l'extension des consignes de tri du plastique
- 2 : Optimiser les performances de collecte des emballages en verre auprès des particuliers, des cafés, hôtels, restaurants et des manifestations
- 3 : Lancer une réflexion sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par les camions

VI. VALORISER LES DECHETS INERTES ET DU BTP

Promouvoir le plan de prévention et de gestion des déchets du BTP :

- 1 : Favoriser la valorisation des déchets inertes (émergence et mutualisation de sites de valorisation, adaptation des documents d'urbanisme, ...)
- 2 : Accompagner la création de déchetterie pour les professionnels du BTP sur les lieux de vente de matériaux
- 3 : Promouvoir l'usage des matériaux recyclés dans le BTP (sensibilisation, mise en relation entre producteurs et utilisateurs potentiels,..)
- 4 : Engager des démarches de chantiers propres

VII. LE DECHET RESSOURCE LOCALE QUI PERMET L'EMERGENCE DE NOUVELLES FILIERES LOCALES DE REEMPLOI OU DE VALORISATION

Développer de nouvelles filières de valorisation des déchets pour limiter toujours plus l'enfouissement tout en favorisant son utilisation locale

- 1 : Développer de nouvelles filières de valorisation des déchets (plâtre, déchets d'ameublement, refus de tri...)
- 2 : Favoriser les synergies entre les entreprises (principe de l'Ecologie industrielle qui s'applique à créer des synergies entre les entreprises pour que les déchets des uns deviennent les ressources de l'autre)
- 3 : Identifier des filières orphelines de valorisation des déchets
- 4 : Expérimenter le retour à la consigne (circuits courts locaux pour les emballages en verre)

VIII. MAITRISER LES COUTS ET ASSURER UNE TRANSPARENCE SUR LA GESTION DES DECHETS

- 1 : Maîtrise des coûts à travers le développement de système de tarification incitative et de redevance spéciale
- 2 : Transparence sur les coûts et les modes de gestion : Utiliser le référentiel national en matière de comptabilité analytique des coûts et élaborer le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

RÔLES DES ACTEURS DU TERRITOIRE « ZERO DECHET, ZERO GASPILLAGE»

Le Syndicat Bil Ta Garbi

Dans ce programme, le Syndicat aurait bien entendu, de par sa compétence prévention et valorisation des déchets, un rôle de porteur de projets, mais au-delà il sera l'animateur et le coordinateur afin de mobiliser les parties prenantes du territoire au sein d'un mode de gouvernance qui permettra de construire ensemble une vision partagée d'un « *Territoire zéro déchet, zéro gaspillage*».

ADEME

L'ADEME accompagne les lauréats à plusieurs niveaux :

- Accompagnateur technique pour répondre aux attentes des pilotes et partenaires engagés dans des programmes Zéro Déchet, Zéro Gaspillage;
- Facilitateur en apportant les soutiens financiers à ces territoires d'expérimentation et aider les territoires à atteindre les objectifs visés ;
- Animateur d'un réseau d'échanges des bonnes pratiques pour faciliter le partage d'expériences, capitaliser et valoriser les retours des territoires engagés.

Les Partenaires

Dans ce programme de Territoire, il est attendu que les partenaires :

- Répondent à la mobilisation ;
- Participent à la gouvernance;
- Proposent des projets qui permettront de mettre en œuvre le plan d'actions

Chaque partie prenante pourra jouer son rôle en fonction de sa compétence.

CALENDRIER DE DEPLOIEMENT DU TERRITOIRE « ZERO DECHET, ZERO GASPILLAGE »

Février 2016 : Rencontre avec les partenaires qui ont soutenu la candidature pour lancer la démarche

Mars 2016 : Constitution du Comité de pilotage

Avril 2016 : Organisation d'une conférence « plénière » ouverte à tous les acteurs intéressés et

premiers appels à projets

Mai 2016 : Lancement des chantiers collaboratifs et élaboration des premières actions de territoire

LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE « ZERO DECHET, ZERO GASPILLAGE »

La liste ci-dessous est non exhaustive. La construction du « *Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage* » est en marche. Elle appelle l'investissement et la mobilisation du plus grand nombre au fur et à mesure des avancées de la démarche. C'est pourquoi, cette liste est appelée à se développer continuellement.

Les partenaires déclarés :

- o Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
- Département des Pyrénées Atlantiques
- o Conseil du développement Conseil des élus du Pays Basque
- Chambre de Commerce et d'Industrie Pays Basque
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Agglomération Côte Basque Adour
- o Communauté de Communes Errobi
- Communauté de Communes Garazi-Baigorri
- Communauté de Communes Navarrenx
- Communauté de Communes Nive Adour
- Communauté de communes du Pays de Bidache
- Communauté de Communes Soule-Xiberoa
- SIED Côte Basque Sud
- o Ville de Bayonne
- o Ville d'Hendaye
- Nobatek
- o Apesa
- o Cluster Eskal Eureka
- o IUT Pays Basque
- Amalur
- Marion Thenet Communication
- Etikadour
- Association BIZI!

A PROPOS DE L'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Tout au long de l'année, l'équipe de l'ADEME en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes se tient à votre disposition pour éclairer l'actualité nationale et régionale, apporter son expertise, et l'illustrer en présentant des actions exemplaires locales.

www.aquitaine.ademe.fr www.limousin.ademe.fr

www.ademe-poitou-charentes.fr

www.facebook.com/ADEME-Aguitaine-Limousin-Poitou-Charentes-376195429152408/?fref=ts

Contacts Presse:

Contact ADEME / Site de Bordeaux et Poitiers : Sylvain Krummenacher – Tél. : 05 56 33 80 24 – sylvain.krummenacher@ademe.fr

Contact ADEME / Site de Limoges et Poitiers : Marie-Jeanne Le Castrec – Tél. : 05 55 71 38 52 – marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr

A PROPOS DU SYNDICAT BIL TA GARBI

Le Syndicat Bil Ta Garbi est un acteur public local en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Il regroupe 12 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération rassemblant 202 communes et plus de 275 000 habitants d'une grande partie de l'Ouest du département des Pyrénées-Atlantiques. Il traite chaque année plus de 160 000 tonnes de déchets. Dans le cadre de sa mission de service public, le Syndicat mène une politique de gestion basée prioritairement sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets ménagers dans le cadre de son Programme d'Actions Stratégiques 2015-2020.

Toutes les infos sur www.biltagarbi.fr